
M.E.S., Numéro 124, Septembre - Octobre 2022

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 10 octobre 2022



Revue Internationale des Dynamiques Sociales
Mouvements et Enjeux Sociaux
Kinshasa, septembre - octobre 2022

CRISE ECOLOGIQUE ET INONDATIONS A KINSHASA
*Dynamique et vulnérabilité des acteurs locaux face à la dégradation de
l'environnement urbain au quartier SOCOPAO*

par

Willy MBALANDA LAWUNDA

*Professeur, Sciences du Travail,
Université de Kinshasa*

Résumé

La fabrique des territoires de vie, hors normes à Kinshasa, est en partie l'œuvre des officiels avides de gain facile, qui livrent les citoyens à leur triste sort face à la dégradation de l'environnement urbain. C'est le cas du quartier SOCOPAO dans la commune de Limete, en proie aux inondations récurrentes et ravageuses pour les vies humaines. Face aux dégâts enregistrés, les acteurs locaux tentent de réagir à la situation. Mais, comment vivent-ils le problème de ces inondations ? Quel est le sens porté par leurs actions de défense ? Comment faire pour décourager la production des quartiers sans urbanisme. Cet article de manière éclairante et édifiante à ces propos interrogatifs.

Mots-clés : *Inondation, crise écologique, acteur, dynamique, vulnérabilité.*

Abstract

The creation of territories of life, outside the norm in Kinshasa, is partly the work of officials eager for easy gain, who deliver city dwellers to their sad fate in the face of the degradation of the urban environment. This is the case of the SOCOPAO district in the municipality of Limete, plagued by recurrent and devastating floods for human lives. Faced with the damage recorded, local actors are trying to react to the situation. But, how do they deal with the problem of these floods? What is the meaning of their defense actions? How to discourage the production of neighborhoods without urban planning. This article in an enlightening and edifying way to these interrogative remarks.

Keywords : *Flood, ecological crisis, actor, dynamics, vulnerability*

INTRODUCTION

La fabrique des territoires de vie, hors normes à Kinshasa, est en partie l'œuvre des officiels avides de gain facile, qui livrent les citoyens à leur triste sort face à la dégradation de l'environnement urbain. C'est le cas du quartier SOCOPAO dans la commune de Limete, en proie aux inondations récurrentes et ravageuses pour les vies humaines. Face aux dégâts enregistrés, les acteurs locaux tentent de réagir à la situation. Mais, comment vivent-ils le problème de ces inondations ? Quel est le sens porté par leurs actions de défense ? Comment faire pour décourager la production des quartiers sans urbanisme ?

Nous partons de l'hypothèse selon laquelle, suite aux inondations, les conditions de vie sont désespérées et les acteurs locaux ont conscience de la faiblesse de leur action de riposte. Toutefois, leur engagement, dans une lutte perdue d'avance, a une vocation moralisatrice, de conscientisation et donne l'avantage de visualiser les diverses facettes de la réalité, dont l'agencement des relations permet de rendre intelligible la question des inondations dans la ville de Kinshasa. A ce sujet, Marc-Henry Soulet, sur les contours de l'agir faible, renseigne que quand la situation ne permet pas la prévisibilité, quand l'actant n'a pas de ressources pertinentes mobilisables, quand il n'a pas la possibilité de transformer le contexte de la situation dans laquelle il est inscrit, le seul moyen d'agir à visée transformatrice qui soit à sa disposition est d'agir sur la définition de la situation, c'est-à-dire d'agir de soi (Vivianne Châtel et Marc-Henry Soulet, dir., 2003, p. 187). Cette description de Soulet, nous semble caractériser la logique d'action des acteurs locaux en situation défensive contre les inondations au quartier susmentionné.

Dans ce même registre d'hypothèse, il nous semble que l'action contraignante face à l'Etat congolais est quasi nulle. Ses agents comme ses services peuvent poser des actes au nom de l'Etat, mais les revers des situations qui peuvent en découler n'obligent pas celui-ci à répondre et réparer les préjudices subis par des populations qu'il est censé protéger. Ce comportement laxiste laisse le champ libre aux agents et services de l'Etat d'agir, en dehors des normes, qu'il soit, sans crainte des conséquences qui peuvent amener l'Etat à dédommager ses citoyens. Ainsi, pensons-nous, que pour protéger l'environnement urbain et garantir la sécurité des citoyens, il est urgent d'engager la responsabilité de l'Etat dans les préjudices écologiques, afin que la procédure contentieuse, comme l'entend Claire Bouteloup, devienne une voie d'expression et le tribunal un acteur de la reconnaissance de ces préjudices (Sophie Poirot-Delpech et Laurence Raineau, dir., p. 31). C'est la meilleure façon d'engager l'Etat congolais de devenir obligé vis-à-vis de ses citoyens et craintif de ses propres lois. Dans cet élan, Bouteloup fait comprendre que l'épreuve judiciaire doit devenir une épreuve de justification des dommages écologiques et des collectifs de revendication (Sophie Poirot-Delpech et Laurence Raineau, dir., p. 31).

Cet article vise de rendre compte du vécu quotidien des problèmes des inondations par les acteurs locaux victimes de la situation, de leurs initiatives pour tenter de se défendre, du sens porté par leur action collective ; mais également, de la possibilité de rendre l'Etat responsable des affres d'inondations subis par les citoyens, afin de transformer l'environnement urbain en un objet civique.

A la suite de cette introduction, nous allons successivement aborder le cadrage du concept de crise écologique et de celui d'inondation, l'approche méthodologique, le cadre de vie en situation d'inondation au quartier SOCOPAO, l'organisation des acteurs locaux pour la riposte contre les inondations, le rapport avec l'Etat, puis une conclusion met un terme à l'ensemble du texte.

I. CADRAGE CONCEPTUEL

1.1. Crise écologique

L'aspect écologique mis en exergue dans cette étude concerne l'écologie humaine, comprise comme l'étude des relations spatiales et temporelles des êtres humains en tant qu'affectées par des facteurs de sélection, de distribution et d'adaptation liés à l'environnement. De ce point de vue, elle étudie, d'une part, des formes d'occupation du sol par un groupement humain et, d'autre part, les relations des hommes entre eux, en tant que celles-ci sont affectées par leur localisation, leur position les uns par rapport aux autres, leur mobilité (Isaac Joseph et Yves Grafmeyer, 1984, 1990, p. 150). Abordant l'effet des changements écologiques sur l'organisation sociale de la communauté, Roderick D. McKenzie note, par exemple, que les migrations entraînées par des attractions subites, qui résultent de formes inhabituelles d'explosion dans la croissance de la communauté, peuvent amener celle-ci à un degré d'expansion situé au-delà du point culminant de son développement naturel et cyclique. D'où une situation de crise, une retombée soudaine et des phénomènes de désorganisation ou même de panique (Isaac Joseph et Yves Grafmeyer, 1990, pp. 157-158).

La crise écologique peut être comprise, ici, comme une rupture des équilibres naturels dans un environnement immédiat de vie. A propos de Kinshasa, Marc Pain et Francis Lelo Nzuzi ont su relever les divers aspects caractérisant cette crise : la destruction irrémédiable du tapis végétal et la dégradation du site. Les ingrédients qui alimentent cette crise sont, notamment, l'explosion démographique, la dégradation de la ville ancienne, le sous-équipement de la ville récente, la crise économique, la pauvreté de masse, les multiples initiatives individuelles pour la survie, le façonnement spontané de l'espace, le développement incontrôlé de l'habitat, le déficit en matière de voirie et de drainage, la

transformation des rivières en décharges publiques des ordures, les constructions spontanées et anarchiques (Marc Pain, 1984, Francis Lelo Nzuzi, 2008, 2011).

Pour résumer en une seule formule tous ces maux, nous osons noter qu'à Kinshasa, les contrefaçons des espaces habités sont, à vrai dire, le véritable problème à l'origine de la crise écologique favorable aux inondations dévastatrices.

1.2. Inondation

Abordé dans le contexte de cette étude, le terme d'inondation correspond à un phénomène dû aux crues des cours d'eau, aux ruissellements urbains, aux torrents boueux, à la remontée de la nappe phréatique (Francis Lelo Nzuzi, 2008, pp. 133-137), provoquant la submersion des espaces habités en basse altitudes, dans des vallées ou des plaines, catastrophique pour les populations.

A en croire Michel Lang et al., les inondations figurent, en général, parmi les phénomènes les plus dommageables, juste après la sécheresse (Sylvia Becerra et Anne Peltier, dir., 2009, p.245). Dans la même veine de réflexion, Lelo Nzuzi tente de préciser que les inondations sont considérées comme un phénomène naturel normal, lorsqu'elles ne causent aucun dégât. Mais dans les zones habitées, poursuit-il, avec la pression démographique et les constructions anarchiques, elles se transforment en calamités ; parce qu'elles endommagent, tuent, emportent biens et équipements et causent des maladies hydriques (Lelo Nzuzi, 2008).

Face à ces drames, dans des pays où la gestion du risque est prise en compte par les politiques publiques, un système de couverture des dommages intervient comme dispositif de prise en charge des victimes d'inondations. Malheureusement, ceci n'est pas le cas pour un pays, à l'image de la RDC, où plus d'une vingtaine de cours d'eau qui traversent Kinshasa (Lelo Nzuzi, 2008), pour emprunter les mots d'Yvette Veyret et Jacqueline Jalta, sont de plus en plus responsables de risques d'inondations et de nuisances en termes d'odeurs ou de moustiques (Yvette Veyret et Jacqueline Jalta, 2010, p. 222).

A Kinshasa, dit-on, les inondations nourrissent la vulnérabilité des milliers de citoyens, qui deviennent souvent enfermés dans un cycle de pauvreté, sans que l'Etat n'intervienne pour indemniser les vies ou les biens perdus. Tout se passe, souvent, comme si le pouvoir public, en RDC, n'a pas de compte à rendre aux citoyens. Le rapport entre l'Etat et les citoyens victimes de risques mérite d'être étudié méthodiquement, pour arriver un jour à définir les modalités de réparation des dégâts subis par les citoyens, notamment, à cause des inondations.

II. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Notre démarche, pour l'appréhension de notre objet de recherche, a privilégié l'expérience des vécus quotidiens chez les habitants du quartier SOCOPAO ; qui font face aux dégâts surdimensionnés causés par les inondations. Pour ce faire, la parole leur a été donnée via les entretiens approfondis, organisés avec les acteurs individuels et le groupe des jeunes engagés dans la défense de l'environnement urbain. Les récits sur l'impact des inondations dans le quartier, les ménages et la vie personnelle de chaque acteur interrogé ont été enregistrés. Il en était de même pour les stratégies de lutte mobilisées et les points de vue des acteurs locaux sur l'implication d'acteurs étatiques, de la société civile et d'experts scientifiques, en ce qui concerne les éventuelles tentatives de recherche des solutions aux problèmes posés par les inondations.

Les entretiens enregistrés ont été, par la suite, transcrits dans leur totalité et valorisés par une grille d'analyse suggérée par la méthodologie du système souple, la grille CATWOE, déployée pour lire le processus de transformation souhaité par les résidents de SOCOPAO en faveur de leur quartier. Cette grille a permis de décliner la vision de changement partagée

par ceux-ci, bénéficiaires de changement, les acteurs qui y sont impliqués et les acteurs clés supposés conduire ledit changement.

III. VIVRE LES INONDATIONS AU QUARTIER SOCOPAO

Vivre à SOCOPAO, est une épreuve de vie pour les résidents, au regard de la multiplicité des contraintes environnementales caractérisant ce territoire de vie.

Les premières difficultés sont de nature physique et technique. L'espace SOCOPAO est une plaine traversée et arrosée par la rivière Yolo, peu favorable à l'établissement humain. Mais face à la pression démographique et, certainement, avec l'opportunité, en termes de gain économique, que la crise de logement génère en faveur d'autorités ayant une parcelle de pouvoir dans la distribution des espaces, SOCOPAO fut loti en marge des normes urbanistiques. Ce départ faussé, sans aménagement conséquent de l'espace, constitue le prélude de toutes les complications générées par les inondations qui se déchaînent dans ce quartier. A ce propos, SOCOPAO, écrit Lelo Nzuzi, à l'instar des quartiers Dilandos, Funa, Baramoto, Contilift, Paka-Djuma et Ofitra, est mal situé, parce qu'il est construit anarchiquement à la confluence des rivières de Funa/Kalamu et Yolo (Lelo Nzuzi, 2008, p. 143). L'aménagement du site pour le doter d'équipements de drainage d'eaux, a été tout simplement ignoré. Les habitants du quartier en ont bien conscience et partagent leur inquiétude, comme on peut le constater à travers l'extrait suivant de notre entretien :

... l'occupation anarchique du quartier est la base des inondations. Quand les belges nous ont laissé ce quartier, ils avaient pris soins d'identifier certaines zones qu'on ne pouvait pas construire, pour faciliter le passage d'eau. Mais actuellement, l'Etat a vendu des espaces non autorisés. Quand arrive la pluie, des espaces qui facilitaient le passage d'eau sont occupés. Ce qui fait qu'il y a des inondations fréquentes dans notre quartier.

Au-delà de ces obstacles, liés à la nature et l'aménagement du sol, le déficit d'entretien de la rivière Yolo, des rares infrastructures et le comportement maladroit des habitants vis-à-vis de leur environnement de vie constituent un précédent fâcheux pour les inondations. A ce sujet, le pont ITEKO sur la rivière Yolo, une infrastructure délabrée, effondré en partie dans la rivière, s'est transformé en dispositif de rétention et d'accumulation des déchets, empêchant l'écoulement normal des eaux. Il faut ajouter, à cela, le comportement irresponsable de la population, pour qui, la rivière est transformée en une décharge d'ordures et de déchets de toute sorte. Face à cette situation, le curage de la rivière n'intervient pas, comme en témoignent les personnes interrogées :

... Ces inondations sont dues, à mon avis, au délabrement très avancé du pont ITEKO qui s'est effondré dans la rivière Yolo, rendant difficile la circulation de l'eau de la rivière. Quand la pluie vient s'ajouter à cette eau déjà stagnante, cela crée des débordements et l'eau ne peut plus couler, se déverse dans certaines parcelles proches de la rivière ; et surtout le laxisme de l'Etat congolais qui, après plusieurs plaintes et rapports que nous avons faits aux autorités pour l'amélioration du pont ITEKO, ils se sont avérés sans succès.

... l'éradication de ces inondations ne dépend nullement de la population de SOCOPAO, car elle ne dispose pas de moyens nécessaires pour lutter efficacement contre ce fléau. La meilleure façon, pour ne pas dire la seule d'en finir, serait de curer la rivière Yolo pour faciliter le passage d'eau.

... La population y jette des déchets plastiques, ménagers ou de toute sorte rendant la rivière stagnante et inondant du coup le quartier... La population, elle-même, par la construction anarchique des maisons le long de la rivière, diminue l'étendue de la rivière...

Ces paroles, rendues par les personnes interrogées, déclinent l'absence de maintenance et réhabilitation des ouvrages publics, l'indifférence de l'Etat face à la souffrance de la population et le comportement irresponsable des victimes de la situation, mettant en évidence leur éducation environnementale lacunaire.

Outre les contraintes déjà énumérées, le jeu de corruption, dans le rapport entre l'Etat avec certains individus considérés influents, en matière d'occupation d'espaces, s'ajoute comme un comportement favorisant les inondations :

Il existe certains hommes riches et forts du quartier qui construisent n'importe où et n'importe comment, bloquant même les caniveaux qui existaient. Dès que vous faites le rapport au niveau du quartier ou de la commune, ils donnent l'argent à ces instances pour qu'elles ferment les yeux sur les pratiques qui pérennisent la prolifération des inondations.

Mais les causes des inondations ne sont pas exclusivement endogènes au quartier SOCOPAO, comme on peut se rendre compte à travers cette déclaration :

...les déchets que vous voyez dans la rivière, les autres sont jetés par les quartiers qui sont en amont, et ils descendent jusqu'ici. Arriver au pont ITEKO, ici, il n'y a plus de passage et ils restent bloqués ici.

Cette dernière difficulté présage que la lutte contre les inondations dans le quartier SOCOPAO, pour son efficacité, doit s'inscrire dans une approche intégrée de la ville de Kinshasa.

Au regard de toutes ces contraintes listées, on comprend pourquoi les inondations sont difficilement contrôlables. Elles dominent le paysage de ce quartier pendant la saison pluvieuse, poussent à la dégradation de l'environnement urbain et la vulnérabilité des citoyens.

Les affres d'inondations, sont multiples sur le plan matériel et humain. Les eaux envahissent le quartier et les maisons d'habitation, provoquant leur éboulement, la destruction des biens acquis, la perte des documents administratifs et scolaires. Les infrastructures de base sont anéanties, la mobilité devient très difficile et le quartier isolé du reste de la ville. Les pertes en vie humaines surviennent par noyade, étouffement sous les débris des maisons détruites ou par électrocution des eaux contaminées par le courant électrique. Certains résidents préfèrent fuir le quartier pour se réfugier dans les quartiers voisins ou dans des familles amies. L'inondation désintègre et appauvrit les familles. Le spectacle de survie, quand elle arrive à surprendre les habitants, est souvent désolant et insupportable, comme rapporté ci-dessous :

S'il y a inondations, on est bloqué chez soi, on ne sort pas. Les inondations débordent même les fenêtres. Le 23 décembre, il y a eu une grande pluie qui avait inondé tout le quartier. Nous avons abandonné nos maisons pour nous cacher chez les voisins, les hommes se sont retrouvés sur le toit ou dans le plafond et les objets de la maison, notamment les chaises, les lits, les cahiers et les livres des enfants se sont noyés. Et personne ne vient vous aider dans tout ça. On vit comme ça...

La psychose est manifeste dans le drame que vivent les habitants de SOCOPAO. La moindre menace de pluie alimente l'incertitude et nourrit les peurs dans le chef de la population : *Dès que la pluie s'annonce, c'est déjà un problème pour notre quartier. On s'attend à tout. Il faut quelqu'un à la maison pour voir ce qu'il peut sauver....*

Face à ces calamités, la population ne reste pas les bras croisés.

IV. ORGANISATION DES ACTEURS LOCAUX POUR LA TRANSFORMATION DE LA SITUATION

Chaque problème d'environnement peut inciter une vision entre les personnes qui partagent les mêmes expériences. L'environnement sera ainsi construit comme un bien public qui mérite une action commune, et même qui requiert une action de chacun (Ignace Adant, Cathérine Mougenot et Marc Mormont, S.E.E.D., 1999). A SOCOPAO, l'expérience de la vie commune autour des affres des inondations et le sentiment d'être abandonnés par l'Etat et les autres forces vives, ont poussé les résidents de partager une même représentation du problème et d'organiser une action plus ou moins conséquente de riposte. Voici ce que rapporte un informateur qui s'est confié à nous à ce sujet :

A l'absence de l'intervention de l'Etat et des autres organisations, nous nous sommes efforcés au fil des années à lutter contre ces inondations, en évacuant des immondices, faire monter des sacs de sable comme barrières pour bloquer le passage d'eau. Finalement, nos efforts se sont avérés vains. Voilà pourquoi nous avons toujours tendu la main à certaines personnes de bonne foi pour nous aider, car nous n'avons pas suffisamment de moyens....

Face à l'ampleur de ces inondations, nous avons décidé de prendre les choses à main. A travers l'opération de salongo, nous les jeunes, on a amorcé l'opération. Chaque ménage devait payer 10.000 Francs congolais. Malheureusement, la paupérisation généralisée dans les ménages de notre quartier, certains par manque de moyens ne sont pas capables de payer la somme modique demandée....

La stratégie des acteurs locaux est bien dévoilée dans les deux extraits ci-dessus. L'auto-prise en charge se trouve être la disposition morale adoptée par tous. Les acteurs prennent conscience qu'ils sont livrés à eux-mêmes et ne peuvent compter, avant tout, que par leurs propres efforts. Cette disposition morale rend compte de la première transformation chez les acteurs concernés, car ils deviennent, tous, une force d'action en faveur de la lutte contre l'inondation dans leur quartier.

La mobilisation passe par les cotisations à l'échelle des ménages. Les matériaux de lutte sont, principalement, les immondices et les sacs de sable qui servent à la construction des digues, des barrières contre les eaux ou à élever le niveau de la terre ferme par rapport à celui de la rivière. Comme on peut le constater, il s'agit des matériaux précaires, à l'image des moyens dont disposent les acteurs.

Mais, dans cette guerre perdue d'avance, les acteurs en situation n'attendent pas grande chose si ce n'est qu'atténuer l'ampleur des inondations, dans la mesure de possibilités que leur offre leur génie. Ils se définissent par rapport à la pauvreté généralisée dans le quartier pour définir la limite de leur action et restent ouverts aux interventions extérieures pouvant leur venir en aide.

Les mêmes stratégies de lutte, mobilisées pour combattre les inondations, sont un revers pour la population, car elles se transforment, dans une certaine mesure, en véritable danger socio-sanitaire :

Face à cette situation qui nous préoccupe, nous avons pris l'initiative de jeter les poubelles dans la parcelle pour monter la hauteur du sol et d'éviter que l'eau de la rivière se déverse dans les maisons. Mais le quartier devient de plus en plus insalubre, avec des odeurs nauséabondes et, cela a comme conséquence l'émergence des moustiques avec la malaria, et beaucoup de maladies hydriques.

Comme on peut l'évaluer, l'action locale de lutte contre l'inondation est dérisoire. Mais elle a une valeur symbolique, car sert à dévoiler l'étendue de problème d'inondations, étale l'organisation collective des acteurs, définit leur vulnérabilité, le rapport du quartier avec les autres composantes de son environnement, mais également, les revers de ses propres initiatives sur la dégradation des conditions socio-sanitaires. On peut, par exemple, constater

que les immondes jetées pour élever le niveau de la terre, rétrécissent davantage le lit de la rivière et accroît le risque d'inondation. A ce sujet, Lelo Nzuzi renseigne qu'avant l'indépendance de la RDC, la rivière Yolo avait, à certains endroits, une largeur de 6 à 9 m, mais elle s'est beaucoup rétrécie avec les rejets des ordures pour l'endiguer contre les inondations, entraînant la baisse progressive d'écoulement des eaux (Lelo Nzuzi, 2008, p. 134).

Consciente de la faiblesse de leur action, l'espoir des habitants du quartier SOCOPAO repose sur l'Etat qui, seul, peut inverser la tendance de la situation vécue actuellement.

V. RAPPORT AVEC L'ETAT

L'Etat est reconnu par les habitants de SOCOPAO comme l'acteur clé de la lutte contre les inondations. Il est incontournable et ne peut être concurrencé, mais ne s'implique pas dans la recherche de solution, selon les personnes interrogées :

A mon avis, face à la gravité de cette situation, la population seule ne peut rien faire. Les personnes importantes qui peuvent mettre fin aux inondations sont l'Etat et le gouverneur de la ville de Kinshasa...Le rôle de l'Etat le plus primordial est de curer la rivière, mettre les caniveaux, installer des décharges publiques pour permettre à la population de bien gérer les déchets...

Nous nous sentons délaissés et abandonnés d'abord par l'Etat congolais qui ne s'implique pas, malgré nos lamentations à travers les médias. Des journalistes viennent filmer des dégâts causés par ces inondations, mais je ne vois aucune organisation, moins encore l'Etat ou le bourgmestre de la commune venir poser quelques actions pour maîtriser ce fléau.

Ces récits mettent en évidence les rapports conflictuels entre la population et l'Etat. Ce dernier est décrié par rapport à ses responsabilités régaliennes et perd sa crédibilité aux yeux de la population. Mais cette crise de confiance ne disqualifie pas totalement l'Etat auprès de la population qui le considère comme principal acteur clé, sans lequel les problèmes posés par les inondations ne peuvent avoir d'issue.

La gestion foncière, le logement de la population comme la lutte contre les inondations sont des questions de haute portée politique, qui engagent la responsabilité de l'Etat. La lutte contre les inondations est du domaine d'assainissement, c'est-à-dire de grands travaux publics qui sont du ressort de l'Etat.

Le cas SOCOPAO, dans cette étude, n'est qu'une illustration pour visualiser des violations flagrantes par l'Etat congolais vis-à-vis du droit à la protection sociale du peuple, qu'il est censé garantir. Le droit à la sécurité sociale concerne, notamment, la couverture des risques et aléas sociaux (Centre Europe-Tiers Monde, 2012). Les préjudices écologiques, dus aux inondations, qui affectent le logement, la santé, l'alimentation, bref, la protection sociale des citoyens sont à l'image de la dégradation de leur droit à la sécurité sociale et sont valables pour que l'Etat intervienne pour des réparations en faveur des victimes. Mais en RDC, l'Etat fait souvent fi de dommages causés par les services publics, se dispensant de son devoir de garant de la sécurité de la population. Les citoyens peuvent être privés d'eau pendant des semaines ou des mois, les pannes d'électricités peuvent endommager les équipements ménagers, les ravins et les inondations peuvent emporter des maisons et occasionner les pertes en vies humaines, sans que la responsabilité des services publics ou de l'Etat ne soit engagée pour la réparation des préjudices causés. Ces forfaits éloignent toute possibilité pour que l'Etat soit obligé à rendre compte à ses citoyens.

Dans le cadre de protection de l'environnement urbain et de la sécurité des citoyens contre les affres d'inondations, le droit congolais doit aider la société congolaise à définir les occasions qui lui permettent de parler de préjudice écologiques (Sophie Poirot-Delpech et

Laurence Raineau, dir., p. 31), afin de faire de l'environnement, en RDC, une question civique (François Mélard, dir. P. 53-54). L'Etat a donc l'obligation de répondre aux préjudices écologiques portés sur l'environnement urbain, dommageables pour la sécurité des milliers de citadins.

CONCLUSION

Cet article sur la crise écologique à Kinshasa, est un regard porté sur l'écologie humaine dans la ville de Kinshasa. L'occupation hors normes des espaces urbains, favorisée en partie par les officiels, est au centre de cette crise écologique, dont les conséquences sont notamment les inondations catastrophiques pour les vies humaines. Cependant, les populations victimes d'inondations sont généralement délaissées à leur triste sort, sans réparation des préjudices par l'Etat, pourtant garant de leur protection et sécurité sociale.

Cette étude illustre le cas d'inondations au quartier SOCOPAO, commune de Limete. Elle présente comment les habitants de ce quartier vivent les inondations, comment ils s'organisent pour se défendre avec les moyens de bord, quel est le sens porté par leur action de défense, mais également, le rapport avec le pouvoir public qu'ils considèrent indifférent à leurs souffrances.

Le souci porté par cette étude est de voir un jour le droit congolais préciser le contenu des préjudices écologiques et les modalités d'amener l'Etat à les réparer lorsque ses citoyens en sont victimes, notamment, en cas des inondations.

BIBLIOGRAPHIE

- ADANT, I. et al. (1999), « La participation, heuristique de l'environnement », in *Environnement et Société*, N° 22, pp. 145-155, [http : //www.dsge-arlon.ulg.ac.be/SEED/index.php](http://www.dsge-arlon.ulg.ac.be/SEED/index.php).
- BECERRA, S. et PELTIER, A. (dir.) (2009), *Risques et environnement : recherches interdisciplinaires sur la vulnérabilité des sociétés*, Paris, L'Harmattan, 575p.
- Centre Europe-Tiers Monde (CETIM) (2012/Novembre), *Le droit à la sécurité sociale*, Genève, Suisse.
- CHATEL, V. et SOULET, M-H. (dir.) (2003), *Agir en situation de vulnérabilité*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 214p.
- JOSEPH, I. et GRAFMAYER, Y. (1990), *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Champs essais, 369p.
- LELO NZUZI, F. (2008), *Kinshasa ville et environnement*, Paris, L'Harmattan, 282p.
- LELO NZUZI, F. (2011), *Kinshasa. Planification et aménagement*, Paris, L'Harmattan, 381p.
- PAIN, M. (1984), *Kinshasa. La ville et la cité*, O.R.S.T.O.M., 267p.
- MELARD, F. (dir.) (2008), *Ecologisation. Objets et concepts intermédiaires*, Bruxelles, Editions sciences internationales, 214p.
- POIROT-DELPECH, S. et RAINEAU, L. (dir.) (2012), *Regards sur la crise écologique. Pour une socio-anthropologie de l'environnement*, Tome 2, Paris, L'Harmattan, 226p.
- VEYRET, Y. et JALTA, J. (2010), *Développements durables. Tous les enjeux en 12 leçons*, Paris, Autrement, 235p.